



UNIVERSITÉ RENNES 2



UNIVERSITÉ  
RENNES 2

# RELAIS HANDICAP CAMPUS MAZIER

Pour les étudiants  
en situation de handicap  
permanent ou temporaire



[WWW.UNIV-RENNES2.FR/DEVU/RELAIS-HANDICAP](http://WWW.UNIV-RENNES2.FR/DEVU/RELAIS-HANDICAP)

# ACTIONS DU RELAIS HANDICAP

**Vous êtes en situation de handicap,  
temporaire ou permanente,  
le Relais Handicap peut vous aider dans vos études :**

Le Relais Handicap de l'Université Rennes 2 assure l'accueil et le suivi des étudiants en situation de handicap -permanente ou temporaire (fracture, maladie grave, etc.). Le service coordonne l'ensemble des actions mises en place (tutorat, cours de soutien, prise de notes, adaptation de documents, accessibilité des locaux, examens, tiers-temps, insertion professionnelle, etc.) en collaboration avec les différents services de l'Université, principalement la médecine préventive universitaire et les secrétariats des scolarités.

## Mise en oeuvre de l'accessibilité à la formation

Adaptation des formations en lien avec l'équipe pédagogique, en fonction du handicap, ce qui comprend :

- L'analyse des besoins et l'organisation de soutiens pédagogiques.
- La prise de notes : les étudiants peuvent bénéficier de preneurs de notes durant l'année universitaire.
- La présence d'un spécialiste Langue des Signes Française (L.S.F.) ou Langage Parlé Complété (L.P.C.).
- La mise à disposition de logiciels adaptés.
- La transcription de documents en braille.

## Aménagements des examens

Adaptation des examens en lien avec l'équipe pédagogique en fonction du handicap, ce qui comprend :

- L'organisation et le suivi des épreuves en fonction des aménagements.
- La majoration de temps pour les épreuves écrites et orales.
- L'adaptation dans la présentation des sujets (A3, transcription en braille, ...).
- La présence d'un spécialiste de modes de communications L.S.F. L.P.C.

> D'autres aménagements peuvent être mis en place après étude de la situation.

Chaque étudiant pourra bénéficier de ces aménagements après consultation des médecins de l'université (voir contact au dos du fascicule : Pôle santé et social).

Une fois le ou les aménagement(s) validé(s) par décision administrative, l'étudiant doit se mettre en contact avec la scolarité du campus Mazier afin de solliciter ceux-ci (pour l'accessibilité ou le contrôle des connaissances).



## RELAIS HANDICAP

**CONTACT SUR  
LE CAMPUS MAZIER  
POUR LA MISE EN PLACE  
DES AMÉNAGEMENTS**

02 96 60 43 22  
ou 02 96 60 43 17

campus Mazier  
Bureau B 05  
(bâtiment B)

Pour toute information  
complémentaire, vous pouvez  
contacter le Relais Handicap  
(campus Villejean à Rennes)

[relais-handicap@univ-rennes2.fr](mailto:relais-handicap@univ-rennes2.fr)  
02 99 14 13 86  
ou 20 66 ou 13 97

# ADRESSES UTILES

## ➤ PÔLE SANTÉ & SOCIAL

campus Mazier -  
2, avenue Antoine Mazier  
22000 Saint-Brieuc  
tél. : 02 96 60 81 61

## ➤ MDPH 22

3, rue Villiers de l'Isle Adam  
22190 Plérin  
tél. : 02 96 01 01 80

## ➤ CROUS (Centre Régional des Œuvres

Universitaires et Scolaires)  
1, Boulevard Waldeck Rousseau  
22000 Saint-Brieuc  
tél. : 02 96 52 12 78

## ➤ AVH

1, rue Jules Ferry  
22000 Saint-Brieuc  
tél. : 02 96 75 09 49

## ➤ MOBITUB

Baie d'Armor Transport  
8, rue des clôtures  
22000 Saint-Brieuc  
tél. : 02 96 01 08 08  
mél : allotub@baie-darmor-transport.com

## ➤ AFM

105, rue de Moncontour  
22950 Trégueux  
tél. : 02 96 71 16 01

## ➤ CONSEIL DÉPARTEMENTAL 22

9 Place Général de Gaulle,  
22000 Saint-Brieuc  
tél. : 02 96 62 62 22

## ➤ APF 22

1, avenue du Chalutier Sans Pitié  
22190 Plérin  
tél. : 02 96 33 00 75

Une liste de sites d'aide à l'insertion professionnelle est disponible  
sur le site internet de l'université :

[www.univ-rennes2.fr/devu/insertion-professionnelle-etudiants-situation-handicap](http://www.univ-rennes2.fr/devu/insertion-professionnelle-etudiants-situation-handicap)